

LE CODE DE BONNE CONDUITE DE GREENALP



GREENALP, UNE SOCIÉTÉ INDÉPENDANTE ET FILIALE À 100 % DU GROUPE GEG

UN CODE DE BONNE CONDUITE POUR PRÉVENIR TOUTE PRATIQUE DISCRIMINATOIRE

5 règles à respecter :

- Objectivité
- Indépendance
- Transparence
- Non-discrimination
- Protection des informations



L'OBJECTIVITÉ

GreenAlp s'engage à mettre en œuvre des procédures et pratiques fondées sur des référentiels reconnus et publiés.



L'INDÉPENDANCE

Au sein du Groupe GEG, les responsables de GreenAlp gèrent de façon indépendante les activités et les ressources humaines, techniques et financières associées à leurs missions, dans le respect des droits de supervision de l'actionnaire GEG.



LA TRANSPARENCE

GreenAlp s'engage à publier et communiquer, auprès de tous les clients et acteurs de marché, les informations utiles pour leurs prises de décisions et le suivi du traitement de leurs demandes.



LA NON-DISCRIMINATION

GreenAlp s'engage à fournir à tous les utilisateurs du réseau un traitement et un service identiques afin de ne pas en favoriser certains au détriment d'autres.



LA PROTECTION DES INFORMATIONS COMMERCIALEMENT SENSIBLES (ICS)

GreenAlp assure la protection des informations dont la communication pourrait porter atteinte aux règles d'une concurrence libre et loyale.